

N°403

du 14
Juin
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi
SOUZA

DEUX VISITES EXTÉRIEURES FRUCTUEUSES

Les deux déplacements que le président Faure et sa délégation viennent d'effectuer, soigneusement choisis et minutieusement préparés, sont porteurs d'importantes espérances pour le développement de l'économie togolaise.

Le Japon est la 3e puissance économique mondiale, derrière les États-Unis et la Chine mais devant l'Allemagne et la France. Le Japon s'est intelligemment relevé de sa défaite à la suite de la seconde guerre mondiale. La remarquable formation de ses citoyens (90% de bacheliers), leur sens de la discipline et de l'honneur ont permis au pays de devenir un phare dans les technologies de pointe comme l'électronique, l'informatique ou l'automobile.

Grâce à la qualité de ses productions le Japon a vu progresser ses exportations. Il est, aujourd'hui, un modèle de développement.

Singapour est à l'échelle asiatique un micro Etat avec ses cinq millions d'habitants mais il dispose d'une économie en plein boom. Sa place financière est une des plus importantes au monde. Le port de Singapour est le plus actif en termes de tonnage manutentionné: 200 lignes relient 700 ports dans 130 pays ! La flotte marchande de Singapour est l'une des plus importantes de la région.

Les activités aériennes et de télécommunication sont florissantes. Et, par-dessus tout, le mode d'action singapourien est d'une efficacité redoutable : absence de corruption, mélange d'incitation étatique et d'initiative privée, sérieux dans le travail: tout concourt à l'excellence.

C'est cette Asie moderne et efficace - une Asie qui ne connaît pas la crise - que la mission togolaise a rencontrée y nouant des contacts multiformes et irremplaçables dirigée avec maestria par un "VRP" de talent, le président du Togo.

Avec la non-effectivité des anciens cahiers de charge

L'Etat révisé les concessions d'exploitation du réseau ferroviaire national

** Déjà, on parle d'une pression sur WACEM pour son embranchement vers Aflao*

Lutte contre la
discrimination liée au VIH

La campagne débutera demain



Ninsao Gnoum, Ministre des Transports

Par une formation des cadres
en techniques de sondages

Le Togo veut mieux se gérer par des statistiques de qualité

Adoption du projet de loi sur les Communications électroniques

Le choix de conquérir des marchés régionaux

Pour lutter contre les inondations à Lomé

La construction de bassins et de collecteurs lancée à Agbalépédo et Aflao-Gakli

Repères

Lutte contre le VIH : l'Etat ne baisse pas les bras

Le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles (SP/CNLS/IST) a organisé le vendredi 3 juin à Lomé, à l'intention des acteurs et partenaires impliqués dans la lutte, un atelier de restitution des conclusions de l'étude relative à la prévalence du VIH chez les jeunes et aux Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP 2010) en matière de VIH/SIDA auprès de la population togolaise.

Cet atelier se situe dans le cadre de fin d'exécution du Plan Stratégique National (PSN 2007-2010) de lutte contre le SIDA et la revue à mi-parcours du suivi des déclarations d'engagement et politique sur le VIH au Togo. Il vise la diffusion et le partage des résultats de l'étude avec l'ensemble des acteurs afin d'envisager de nouvelles stratégies efficaces de lutte contre ces affections qui seront prises en compte pour l'élaboration de nouveaux programmes pour le PSN 2011-2015. Cette étude réalisée sur toute l'étendue du territoire par l'Unité de Recherches Démographiques (URD) a été commanditée par le SP/CNLS/IST avec l'appui technique et financier de l'Etat, de l'ONUSIDA, de l'UNFPA et du Fonds mondial de lutte contre le SIDA à travers PSI Togo. Elle a été effectuée sur un échantillon de 3017 ménages avec un effectif de 5908 personnes enquêtées dont 2957 hommes de 15 à 59 ans et 2951 femmes de 15 à 49 ans. L'enquête visait entre autres, la disponibilité des données actualisées susceptibles d'aider les acteurs à évaluer au sein de la population le niveau réel des CAP, l'utilisation du préservatif, la réduction du nombre des partenaires concomitants, les facteurs d'opportunité, la capacité et la motivation à l'usage consistant du préservatif. Elle envisageait également l'appréciation des progrès accomplis dans l'adoption des comportements à moindre risques depuis 2005, l'évaluation des interventions et activités multiformes de lutte à l'échelle nationale entre 2005 et 2010, ainsi que la mesure de la prévalence du VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans.

Ah ces syndicats !

Le Syndicat des Travailleurs de la Sécurité Sociale du Togo (SYNTRASSTO) a tenu le vendredi 3 juin à Lomé, son 9e congrès statutaire sous le thème : " SYNTRASSTO face aux nouveaux défis sociaux ".

Le congrès a réuni les membres du bureau exécutif national, les délégués du personnel, les représentants de tous les services et agents ainsi que les membres sympathisants. Les travaux ont été consacrés à la présentation des rapports moral et financier, à l'amendement des statuts et règlements révisés et à la définition d'une nouvelle politique syndicale conforme au contenu du thème choisi, devant permettre à la nouvelle équipe de mieux répondre aux aspirations légitimes des membres. Les participants ont formulé des recommandations à l'endroit de la direction générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Ils ont notamment demandé la dotation des agents de cartes de contrôleur pour leur permettre l'accès facile aux entreprises, la participation de la direction à la formation des délégués du personnel, la création d'une cellule pour identifier les besoins en formation professionnelles et l'orientation des travailleurs en vue de tirer profit de leurs compétences. Les congressistes ont également émis le vœux de voir s'améliorer les moyens de propagande pour une meilleure diffusion des recommandations et décisions syndicales à tous les membres. A l'issue de cette rencontre le secrétaire général sortant, Kanawé Thadauh a été reconduit à la tête d'un bureau de 22 membres et une commission de contrôle de trois membres a été formée.

M.A./ATOP

Festival

Festival de conte du Togo du 05 au 15 août prochain

La septième édition du FESCONTE (Festival International de Conte du Togo) 2011 se déroulera du 05 au 15 août prochain à la Cité historique de Ouidah au Bénin, à Tsévié, Agbodrafo, au Togo.

Il aura lieu au CHR de Tsévié, à l'Auberge GINA à Tsévié, à Kodzo, Gabtopé et Gati dans la Préfecture du Zio. Dans les Lacs, le festival se déroulera au bord du Lac Togo et dans les pirogues sur le Lac Togo à Agbodrafo pour les enfants de King Mensah et la population d'Agbodrafo. Le festival passera également dans le Wawa au pied de la grande cascade d'Aklowa. Au Bénin, le FESCONTE aura lieu à l'Institut de Développement et d'Echanges Endogènes (IDEE) à Ouidah au Bénin avec la bénédiction du Professeur émérite AGUESSY Honorat Joseph Marie, Fondateur et Directeur de l'IDEE et Président de l'Association Mondiale du Panafricanisme.

La période du 05 au 09 août sera consacrée à des ateliers de conte et de jeux traditionnels animés par Mario ATTIDOKPO et d'autres avertis des Arts de la Parole.

Plusieurs conteurs sont invités dont Casimir DOM-DOM (Bénin), Mary

LUCKEN-BABEL (Suisse/France), Halima Hamdane (Maroc), Mario ATTIDOKPO (Togo), Adjo AGBETOGON (Togo), Fabrice DOSSAH (Togo), le Groupe de Conte Traditionnel de KODZO (Togo), le Groupe de Conte Traditionnel de Gati (Togo), Les conteuses et contours de LILIGODO, l'Ensemble Culturel LES GRIOTS NOIRS DU TOGO et des conteuses et conteurs du Togo et du Bénin.

Le choix de la période et des lieux des soirées de conte n'est pas le fruit d'un hasard. En effet, le moment choisi est la période de fêtes traditionnelles par excellence au Togo. Les conteuses, conteurs, directrices et directeurs de festival de conte et les journalistes des médias invités auront le grand plaisir de découvrir les richesses culturelles et culturelles du Togo et plus particulièrement, vivront en live la Fête du haricot AYIZAN à Tsévié.

Le programme se décline les soirées et nuits pour tout public. A la fin de chaque soirée ou nuit de conte, il y aura la dégustation de morceaux d'igname et de manioc grillés accompagnés du vin de palme.

Littérature

Sami Tchak et Kossi Efoui à Etonnants voyageurs à Saint-Malo

Le festival de littérature Etonnants Voyageurs a eu lieu du 11 juin au 13 juin dernier. Plusieurs écrivains africains sont présents à Saint-Malo. Deux des plus célèbres romanciers togolais, Kossi Efoui et Sami Tchak, chacun dans un registre différent, sont de la fête de Saint-Malo, après avoir participé à celui de Bamako. Ils sont aux côtés des

romanciers et essayistes comme Amkouellel, Cheikh Hamidou Kane, Alain Mabanckou, Achille Mbembe, Leonora Miano, Jérôme Nouhouaï, Janis Otsiemi, Felwine Sarr, Abdourahman Waberi.

Plusieurs thèmes porteront sur l'Afrique et le printemps arabe, Haïti, Aimé Césaire et Edouard Glissant.

Mode

Le Look à l'Institut Français de Lomé le 25 juin prochain

Le Magazine Elégance, magazine de mode africaine, organise un concours de look le 25 juin au Centre culturel français de Lomé (CCF). Tous les amoureux, passionnés de mode et particulièrement les créateurs de look " made by himself " seront à l'honneur et pourront vivre leur passion.

La soirée, organisée en coopération avec le CCF sera ponctuée par des

intermèdes mode (mini défilé de stylistes) et l'élection des 3 meilleurs looks.

Tous ceux et celles qui ont un intérêt pour la mode et l'élégance, de la simple fashionista au stylistes.

Les stylistes peuvent défiler ou se faire représenter par une de leur cliente.

L'enregistrement des candidats débutera à 19h00 pour se clore à 19h30.

Littérature

Réédition de Murambi de Boubacar Boris Diop

Murambi ou Le livre des ossements, le célèbre et éclairant roman du Sénégalais Boubacar Boris Diop sur le génocide rwandais est réédité depuis mars. Dans une interview à Jeune Afrique, l'auteur explique que la réédition du livre par l'importance de la demande. " Il continuait à être demandé mais était difficile à trouver. Il fallait lui donner une seconde vie ", dit-il à notre confrère. Il s'agit d'un best-seller qui donne une lumière crue sur le génocide des Tutsis du Rwanda. Pour lui la réédition était " surtout pour faire le point, pas pour tourner la page. J'ai, au contraire, voulu poursuivre l'échange avec mes lecteurs en répondant de manière plus approfondie aux questions qu'ils m'ont souvent posées. "

La nouvelle édition est préfacée par le Prix Nobel américain, Mme Toni Morrison qui écrit que " Ce roman est un miracle. Murambi, le livre des ossements confirme ma certitude qu'après un génocide, seul l'art peut essayer de redonner du sens. Avec Murambi, Boubacar Boris Diop nous offre un roman puissant, terrible et beau".

Construit comme une enquête, avec une extraordinaire lucidité, le roman de Boubacar Boris Diop nous éclaire sur



" L'opinion française est consciente que son pays a mal agi au Rwanda, elle en éprouve un vague malaise, voire de la honte, mais préfère ne pas en savoir plus. Avec le temps, elle finira bien par accepter l'évidence, l'Histoire ne se hâte jamais ", a-t-il dit au cours de l'interview.

Selon M. Diop, sans Murambi, il n'aurait jamais compris le mécanisme de la Françafrique. On ne sort pas indemne d'une telle expérience. Je n'ai plus le même rapport aux mots, mes textes sont plus dépouillés et je comprends mieux les mécanismes de



Boubacar Boris Diop

l'ultime génocide du XXe siècle. Avant, pendant et après, ses personnages se croisent et se racontent, s'aiment et se confessent. Jessica, la miraculée qui sait et comprend du fond de son engagement de résistante ; Faustin Gasana, membre des Interahamwe, la milice des massacreurs du Hutu Power ; le lumineux Siméon Habineza et son frère, le docteur Karekezi ; le colonel Perrin, officier de l'armée française ; Cornelius enfin qui, de retour au Rwanda après de longues années d'exil, plonge aux racines d'une histoire personnelle tragiquement liée à celle de son peuple.

Boubacar Boris Diop est un auteur phare de la littérature sénégalaise et africaine. Polémiste de talent, il a collaboré à plusieurs ouvrages dont Négrophobie, un essai écrit avec Odile Tobner, en réponse à l'ouvrage raciste de Stephen Smith, Négrologie, pourquoi l'Afrique se meurt.

Son livre explique les méandres de la Françafrique. Il continue toujours par porter une accusation contre la France, en ce qui concerne sa responsabilité dans le génocide du Rwanda. Ce que la France officielle n'arrive pas à reconnaître mais que dans les médias hexagonaux expriment clairement.

la Françafrique. Sans le Rwanda, je n'aurais sûrement pas écrit Négrophobie avec Odile Tobner et Xavier Verschave. Et le discours de Sarkozy à Dakar m'aurait tout au plus énervé, je n'aurais pas jugé utile d'y répondre ", a-t-il dit.

Il a également abordé la présidence de Paul Kagamé, l'autocrate qui dirige d'une main de fer mais avec beaucoup de vision pour l'avenir le Rwanda. Pour lui, on taxe Kagamé de dictateur, mais l'humilité recommande de reconnaître ses performances économiques, l'abolition de la peine de mort, la suppression de l'ethnie sur la carte d'identité, etc ...

" On en fait même volontiers un dictateur. Moi j'ai le plus grand respect pour celui qui, après avoir mis fin au cycle génocidaire instauré dès la fin des années 1950, essaie de faire vivre son peuple dans la dignité. Je sais bien que l'on attend d'un intellectuel africain qu'il déteste, par principe, tous les chefs d'Etat du continent ... Mais il me paraît plus raisonnable de les juger à partir des faits ", a-t-il suggéré.

Murambi, Le livre des ossements, Editions Zulma, 272 pages, 18 euros.

Repères

Réhabilitation des écosystèmes des monts kabyè

Trente meilleurs pratiquants des nouvelles techniques de conservation et de restauration des terres sur les flancs des montagnes des cantons de Lama et de Lassa ont bénéficié de quatre-vingt ovins, le vendredi 3 juin à Lama Kolidé à 6 km au nord de la ville de Kara.

La cérémonie de remise a été suivie de la mise en terre de plants de Kaya senegalensis sur les flancs de montagnes à Lama-Kolidé. Initiée par le Réseau des ONG de la Kara (RES.O.KA.), cette action intervient dans la mise en œuvre du projet " Réhabilitation des écosystèmes des monts kabyè dans les cantons de Lama et de Lassa. Le projet s'intéresse spécifiquement aux 6 villages des deux cantons pré-cités situés sur les flancs des monts kabyè et leurs riverains à savoir Lama- Kolidé, Lama-Feing, Lama-Gnangbadé, Lassa-Nandadé, Lassa-Elimdé, Lassa-Domdé. Il s'agit, de trouver une solution à la dégradation poussée des terres, à la disparition des écosystèmes des montagnes, au manque d'entretien de dispositions antiérosives traditionnelles et au non respect des règles en vigueur à la pratique agricole sur les flancs des montagnes. Il est question également de renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles des communautés des monts kabyè et leurs riverains pour la gestion durable de leur écosystème. Il s'agit d'amener ces communautés à un changement de comportement pour la protection des écosystèmes des montagnes et de les appuyer techniquement et financièrement pour la pratique de l'agroforesterie, le compostage, la culture en terrasse et le reboisement pour la protection des terres.

Promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes

Un atelier de formation de dix jeunes stagiaires retenus par le gouvernement en agro entrepreneuriat a ouvert ses travaux le mercredi 1er juin au Centre International de Développement Agro-Pastoral de Baga (CIDAP/Baga) dans la commune de Niamtiougou.

Organisée par le gouvernement togolais, cette rencontre qui a regroupé les participants des régions Centrale, de la Kara et des Savanes a été financée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle se situe dans le cadre de l'engagement du système des Nations Unies à accompagner les gouvernements à mettre en œuvre les initiatives novatrices de réduction de la pauvreté. Elle consiste à aider à la création d'un environnement naturel permettant de s'attaquer aux causes de la pauvreté par l'amélioration des pratiques agricoles et la création d'emplois pour les jeunes.

La session de formation a pour objectif de promouvoir l'accès des jeunes à l'acquisition des savoirs et techniques de gestion dans le domaine des entreprises agricoles nécessaires à une participation effective à la création et à l'investissement des entreprises agricoles compétitives et viables en Afrique. Il s'agit également de développer chez les jeunes producteurs, l'esprit d'entrepreneuriat agricole en vue de la création de chaînes de valeur ajoutée, d'une entreprise agricole intégrée, les techniques de production agro industrielles, la gestion durable des déchets, d'appuyer, de suivre et d'accompagner les bénéficiaires dans la création de leur entreprise agricole. Les assises permettront aux participants de renforcer leurs capacités tant sur les plans théorique que pratiques à travers des modules entre autres " Les systèmes de production animale et végétale, le suivi accompagnement, la transformation des produits, la gestion des déchets, la sensibilisation sur le genre et le VIH/SIDA ainsi que la gestion d'une exploitation agricole ". M.A./ATOP

Avec la non-effectivité des anciens cahiers de charge

L'Etat révisé les concessions d'exploitation du réseau ferroviaire national

*** Déjà, on parle d'une pression sur WACEM pour son embranchement vers Aflao.**

Sylvestre D.

« Il s'agit maintenant de voir comment faire en sorte que chacun de ces concessionnaires puissent utiliser ces voies-là comme nous utilisons tous la route. Nous sommes sur ce travail, nous allons réviser les concessions pour mettre à l'aise ces concessionnaires. Il s'agit de voir tout simplement les textes pour que tout le monde y trouve son compte ». Par cette précision de Ninsao Gnofam à L'UNION, le ministre des Transports ne veut pas percevoir, comme certains, des soucis pour le Gouvernement dans la gestion des lignes de chemin de fer. Il est plutôt question d'une politique de réformes entreprise dans le cadre de l'activité ferroviaire. C'est le sens de la nouvelle orientation du décret du 28 novembre 2008 sur le chemin de fer du Togo, relativement à l'aménagement, au renouvellement des infrastructures et des installations fixes, à l'acquisition et à la réhabilitation des matériels roulants. Bref, à l'exploitation du réseau ferroviaire national. Jusqu'en 2008, la société WACEM était le seul concessionnaire à travers sa filiale de Togo Rail. « Avec la venue d'autres opérateurs économiques, tel que MM Mining, l'Etat a revu les concessions et en a profité pour introduire des réformes », rassure le membre de l'Exécutif. Le décret attribuait le développement et l'exploitation du transport ferroviaire à deux sociétés indiennes, WACEM et MM Mining, pour sauvegarder le patrimoine actuel, arrêter sa dégradation et améliorer les services au profit du développement. La ligne Tabligbo-Lomé est concédée à West African Cement (WACEM), avec pour cahier de charges de la prolonger jusqu'à Aflao dans un délai de douze mois, en construisant un embranchement à partir du PK9, sur Lomé-Kpalimé, vers la frontière



Ninsao Gnofam, Ministre des Transports

du Ghana, sur environ 1,8 km pour prolonger la voie jusqu'à l'usine de cimenterie à Aflao. La ligne Lomé-Blitta, elle, est concédée à MM Mining, ainsi que l'axe Lomé-Kpalimé. En obtenant la concession des gisements de fer de Bangeli et d'autres sites miniers dans les Plateaux et dans la région de la Kara en août 2006, MM Mining S.A. avait déjà pour cahier de charges de réaliser notamment la construction d'un chemin de fer de plus de 100 km, d'après une convention d'investissement de 20 milliards de francs Cfa signée avec MM Investment Holding Limited (ancêtre de MM Mining).

Tout ceci pour préserver les routes, surtout qu'il faut déjà constater que le nouveau boulevard du Mono est constamment envahi par des camions transportant le clinker, et ne respectant pas le chargement à l'essieu et le gabarit. « Chacun devait pouvoir comprendre le sens de la décision de l'Etat et s'y conformer », veut croire M. Gnofam. Et de préciser que le réseau urbain de Lomé a été isolé des deux concessions par un traitement particulier. Mais il faut garder la tête pour dire que les concessions n'ont pas encore produit leurs résultats. Au même

moment, d'autres opérateurs frappent à la porte : SCAN-Togo, une société d'exploitation du clinker, qui a signé une convention avec l'Etat sur le clinker de Tabligbo et aura aussi besoin de transporter par voie ferrée son clinker jusqu'au Port ; PONIA ... qui a gagné une concession d'exploitation du marbre de Pagala à acheminer jusqu'à son usine de Lomé ou au Port pour l'exploitation.

« Nous sommes en train de mettre la pression sur WACEM pour qu'elle entame la construction de son embranchement parce que nos routes sont en train d'être reconstruites, pendant qu'elles subissent en même temps la charge. Il traîne, mais il n'est plus question d'attendre », finit par lâcher le ministre. Enfin, pour le cas particulier de la voirie urbaine ferroviaire de Lomé, le réseau (qui s'étend jusqu'au niveau d'Adetikopé) a fait l'objet d'un traitement à part. Il s'agit des lignes intérieures à la ville de Lomé, y compris les ateliers, et la grande gare. « Le décret de 2008, qui réorganise ce sous-secteur, reprend la répartition des biens, distingue les biens faisant partie de la concession et ceux qui reviennent à l'Etat. Parmi ces derniers, il y a la grande gare et tout ce qui est contenu dans cette gare. Il y a des immeubles à caractère d'administration et à caractère d'habitation. Il s'agit maintenant de les gérer. Il a été demandé aux deux concessionnaires de faire des propositions sur la manière de gérer les biens ne faisant pas partie de leur concession. Des offres nous ont été soumises et nous avons choisi la société MM Mining de gérer ce domaine en attendant que l'Etat mette en place une structure nationale de gestion des domaines relevant de la voirie urbaine de Lomé », nous retrace Ninsao Gnofam. L'Etat peut donc continuer d'ambitionner la réhabilitation de l'ensemble de son réseau de chemin de fer, et surtout de l'étendre jusqu'à Cinkassé, avec la possibilité de construire un port sec.

Par une formation des cadres en techniques de sondages

Le Togo veut mieux se gérer par des statistiques de qualité

Ce qui aura marqué le pouvoir de Faure Gnassingbé reste incontestablement l'enclenchement de plusieurs projets et programmes de redressement du pays. Au point qu'il n'est pas superfétatoire de rappeler que le Togo est en chantier. Du Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-C) au challenge des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), sans oublier tous les plans nationaux et sectoriels de développement et de relèvement économique du Togo, etc. Plusieurs mois après, le citoyen lambda a l'impression de ne rien sentir venir. En face, les tenants du pouvoir disent comprendre cette attente, tout en réclamant que beaucoup de choses se font. Et ce qui devra relier ces deux positions réside dans l'évolution et l'évaluation des différentes politiques menées. C'est là tout le sens d'un système statistique rassurant et non sujet à controverse. Surtout que, des fois, il arrive que les données statistiques officielles d'un département sectoriel (éducation, accès à l'eau potable et à l'électricité, etc.) diffèrent de celles



Kokou Yao N'Guissan (DGSCN)

de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN). Motif pris d'une méthode utilisée qui ne répond pas aux critères sous-régionaux employés par la DGSCN. Aussi parce que l'appareil statistique officiel a été négligé, en termes de moyens financiers et humains.

Depuis lors, l'Autorité veut changer les choses. Sur le chemin

de la transformation prochaine de la DGSCN en un Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) pour améliorer la coordination statistique au Togo, une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNSD) est élaborée, la Charte africaine de la statistique est ratifiée et la loi portant organisation des activités statistiques est votée. Un

« Déterminés à lutter pour l'instauration de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance dans notre pays, l'Alliance nationale pour le changement (Anc), Sursaut-Togo, le Pacte socialiste pour le renouveau (Psr), l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (Addi), constitués en Front pour l'alternance et le changement (Frac) et le Parti des travailleurs (Pt)... » A travers ce groupe de mots lus à travers la déclaration en date du 08 juin 2011, signée par le Président national de l'Anc pour le Frac- qui a signé pour le Pt ?- nous comprenons aisément les objectifs de cette coalition de partis politiques et associations. Cela nous amène à croire que la coalition mène une lutte loyale, normale et légitime. Elle a donc une responsabilité énorme dans le développement sociopolitique et économique de notre pays. Mais, la question est de savoir si cette lutte est menée dans les règles de l'art, avec une grande hauteur et une dignité authentique.

Dans cette déclaration, le leader de l'Anc a traité la majorité à l'Assemblée d'« illégitime, d'anticonstitutionnelle et antidémocratique ». Plus loin, on peut lire encore « ... une majorité parlementaire truquée, illégitime et illégale ». Autant de mots pour qualifier la majorité parlementaire constituée par les deux premières forces politiques du pays, à savoir le Rpt et l'Ufc, qui, par un accord politique, se partagent le gouvernement. A l'entendement commun, l'Anc met la pression pour obtenir la suspension de la tentative de modification de cinq (5) articles de la constitution par l'Assemblée nationale. En utilisant des attributs aussi durs, Jean-Pierre Fabre n'est-il pas en train de commettre les mêmes erreurs que l'Ufc en ses temps forts ?

Pendant près de vingt (20) ans de lutte démocratique, l'Ufc a laissé un

boulevard vierge au parti au pouvoir en refusant de discuter, négocier, participer aux débats et partager le pouvoir. En réalité, le parti comptait beaucoup sur la pression de la rue et l'appui de la communauté internationale. Sa méthode consistait à faire de grosses déclarations en s'acharnant contre des individus par des injures et des diffamations systématiques des autorités. C'est ainsi que le parti ne participait jamais à aucune autre élection que les présidentielles. Le parti au pouvoir en profitait énormément pour retoucher la constitution au besoin.

En s'agitant aujourd'hui pour réclamer l'abandon de ce texte, Jean-Pierre a compris la nécessité de disposer des députés à l'Assemblée afin de constituer un contrepoids essentiel et de casser la majorité. Pour cela, il réclame avec insistance « le retour à l'Assemblée nationale des neuf (09) députés Anc révoqués de leur mandat parlementaire ». Le retour desdits députés à l'Assemblée ne peut s'obtenir que par une décision politique d'autant puisqu'il s'agit d'une décision de la Cour Constitutionnelle. En ce moment, l'Anc devrait s'appuyer sur des négociations politiques pour obtenir gain de cause. Trop tard.

texte qui se veut le point de départ pour réorganiser l'appareil statistique. Dans cette dynamique, l'Union européenne (UE) s'y est engouffrée, fin 2007, en aidant à la mise en œuvre de la Stratégie avec un appui de 1,3 milliard de francs Cfa dans le cadre du Projet d'appui institutionnel (PAI) à l'Etat togolais. Le PAI a fourni de l'équipement à la DGSCN et appuyé le recrutement du nouveau personnel.

Aujourd'hui, deux autres appuis sont activés. Primo, une mission sous le format d'un atelier de formation des cadres de la DGSCN et des services statistiques sectoriels en techniques de sondages, qui a pris fin le 10 juin dernier, après deux semaines d'encadrement par le Doyen des statisticiens togolais, Julien Amégandjin. Il s'agit de faire évoluer les anciennes méthodes de collectes statistiques et introduire dans le système national des outils actuels et efficaces. La production de données fiables, par des enquêtes, s'imposant à tout Etat moderne et sérieux.

(suite à la page 6)

Un financement par partenariat public-privé

C'est ce qui est envisagé pour rechercher les 50 milliards de francs Cfa aujourd'hui nécessaires pour relever un réseau ferré national déjà privatisé. Le projet veut étendre l'actuel réseau par des gares de stationnement en fonction du trafic attendu, et construire une nouvelle ligne à écartement standard Lomé-Cinkassé afin de disposer d'une infrastructure ferroviaire de premier plan, permettant d'améliorer la qualité du service rendu aux opérateurs économiques chargeurs et aux passagers. Il comprend aussi la réalisation d'un audit. Le chemin de fer devra venir en appui au Port autonome de Lomé dans l'acheminement des marchandises en transit vers l'arrière-pays (Burkina Faso, Mali, Niger) et assurer, dans le temps, des liaisons sûres et régulières avec les Etats de la sous-région.

Actuellement, le réseau de 513 km, à une voie métrique, comprend 4 sections allant à partir de Lomé vers Blitta (au nord, 276 km), Tabligbo (à l'est, 71 km), Kpalimé (à l'ouest, 119 km) et Aného (sur la côte, 47 km). Les deux premières sections sont utilisées, la troisième est désaffectée et la quatrième abandonnée. Une ligne de 30 km, propre à la SNPT, sert à transporter le minerai brut de phosphate vers l'usine d'enrichissement à Kpémé. Le matériel roulant comprend 12 locomotives dont 9 acquises en 2004 par Togo Rail ainsi que 29 wagons spéciaux ajoutés la même année à la flotte qui totalise 204 wagons.

Brèves Santé

La santé de l'Afrique par l'Afrique

Lutter contre les carences en vitamines et minéraux, c'est l'objectif visé par le Comité sénégalais pour la fortification des aliments en micronutriments (Cosfam) qui vient de procéder au lancement de la production de l'huile enrichie en vitamine A et de la farine boulangère enrichie en fer et acide folique. Après une enquête qui a permis de répertorier les produits qui constituent la base de l'alimentation de la majeure partie des populations sénégalaises, le Cosfam a porté son choix sur la farine et l'huile pour leur enrichissement. Dans une volonté de sensibiliser les populations à prendre part à cette dynamique de lutte contre les carences en vitamines et minéraux, les spécialistes de cette organisation se sont engagés dans une action de marketing social. Ils ont ainsi organisé un point de presse ce lundi 06 juin à Dakar, à la suite de la cérémonie de lancement officiel de la production de l'huile enrichie en vitamine A et la farine enrichie en fer et acide folique. Depuis la promulgation du décret de 2009 qui rend obligatoire la fortification de toute huile et farine pour le pain au Sénégal, le directeur de l'Institut technique alimentaire (Ita), Ababacar Ndoye, a expliqué qu'"il a fallu accompagner les industriels pour mettre en place tout le dispositif.

Des octuplés, son malheur

Michael Kamrava, le médecin spécialiste de la fertilité à Los Angeles, qui avait aidé Nadya Suleman à concevoir huit bébés par insémination artificielle, vient d'être radié de la profession. L'Ordre des médecins de Californie l'accuse en effet de "négligence et d'incompétence" pour avoir implanté entre 2002 et 2008 "un nombre excessif d'embryons" dans l'utérus de la jeune maman, à l'époque âgée de 34 ans, célibataire, sans emploi, et déjà mère de six enfants. Celle-ci avait donné naissance à ses octuplés en janvier 2009. Selon l'Association américaine de médecine reproductive (ASRM), une femme de cet âge n'aurait pas dû se voir implanter plus de deux embryons. Pourtant, Michael Kamrava lui en a implanté douze !

" SAMHD1 " contre VIH

Une équipe de chercheurs de l'Institut Génétique Humaine du CNRS à Montpellier a fait une incroyable découverte qui pourrait jouer un rôle important dans l'avancement de la conception des vaccins contre le VIH. Ces scientifiques ont pu découvrir un facteur cellulaire qui limite l'infection des cellules immunitaire " les cellules dendritiques " par le virus du Sida. Les cellules dendritiques ont deux fonctions principales : elles déclenchent la réponse immunitaire adaptative et maintiennent la tolérance centrale au soi dans le Tymus. Nous les trouvons dans la peau, les muqueuses et les tissus lymphoïdes et elles détectent toute présence de microbes en déclenchant ainsi des réponses immunes adaptatives. Selon les résultats de ces chercheurs, la protéine cellulaire baptisée " SAMHD1 ", limiterait l'infection des cellules dendritiques par le virus VIH-1 et empêcherait la réplication du virus.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Des prêts de 24 milliards Cfa de banques togolaises début juin

Jean Afolabi

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 1er au 7 juin 2011, ont atteint le niveau de 120,600 milliards de francs Cfa, constitués de moitié pour des prêts et de moitié pour des emprunts, a indiqué la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Ils étaient assortis d'un taux moyen pondéré de 3,68%. Le taux minimum était de 3,00% et le taux maximum de 6,75%.

De loin, les banques et établissements de crédits du Togo ont enregistré les plus fortes opérations, 24,200 milliards de francs, constitués

uniquement de prêts. De ce montant, 1,00 milliard de francs sont des prêts à un jour, avec des taux moyen pondéré, minimum et maximum établis tous à 4,50%. Des prêts de 21,200 milliards de francs sont des prêts à une semaine, avec des taux respectivement de 3,18%, 3,00% et 4,50%. 1,500 milliard de francs ont été des prêts à un mois, à 5,29%, 4,50% et 6,00%. Le reste, soit 0,500 milliard de francs sont des prêts à six mois aux taux unique de 6,00%.

Après le Togo, viennent ensuite les banques maliennes, avec 14,000 milliards de francs de prêt et 5,000 milliards de francs d'emprunts. Elles sont suivies par les établissements de la Côte d'Ivoire - qui ont retrouvé

plus ou moins leurs pleines activités - avec 10,100 milliards de francs de prêts et 2,350 milliards de francs d'emprunts, du Burkina Faso avec 5,000 milliards et 4,000 milliards de francs et du Sénégal (3,5000 milliards et 21,250 milliards de francs. Ceux du Bénin, cette fois, plus emprunts, à hauteur de 23,500 milliards de francs, contre des prêts de 2,500 milliards de francs. Quant au Niger, il a enregistré des prêts d'un milliard de francs (uniquement à un mois), sans emprunt, alors que la Guinée-Bissau n'a enregistré que des emprunts de 4,200 milliards de francs (à une semaine).

Afrique

Discussions pour l'ouverture d'un marché commun Est et Sud

Les dirigeants de 26 pays d'Afrique de l'Est et du Sud ont décidé dimanche à Johannesburg le lancement de négociations en vue de créer un immense marché commun couvrant toute la moitié orientale du continent, qui aura vocation de couvrir un jour toute l'Afrique. Il s'agit de former une très vaste zone de libre échange englobant le Marché commun des Etats d'Afrique australe et de l'Est (Comesa), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), trois ensembles très hétérogènes qui se chevauchent en partie. Le produit intérieur brut de cette "Tripartite" est compris entre 875

et 1.000 milliards de dollars, selon les estimations, soit, selon les chiffres du communiqué adopté dimanche, 58% de la richesse produite en Afrique, a rapporté l'AFP.

Du Cap au Caire, selon le vieux rêve de l'homme politique britannique Cecil Rhodes, la "zone de libre échange tripartite" comprendra l'Afrique du Sud et l'Egypte, les économies les plus développées du continent, mais aussi celles qui croissent le plus vite, notamment l'Angola et l'Éthiopie. La Libye fait aussi partie de l'ensemble. Elle était représentée à Johannesburg par son ambassadeur en Zambie.

Le projet de zone de libre

échange tripartite avait été approuvé lors d'une première conférence en octobre 2008, à Kampala. Concrètement, les leaders africains n'ont pas fixé de date pour la mise en place de leur marché commun. La "feuille de route" qu'ils ont adoptée dimanche prévoit pour le moment trois ans de négociations, selon une diplomate. Ils ont également insisté sur la nécessité de renforcer les infrastructures, et ont appelé les bailleurs de fonds à les aider à construire des corridors est-ouest venant renforcer le corridor nord-sud lancé en 2009 lors d'une conférence à Lusaka.

SANTÉ

Par Maurille Aféri

Le rhume

Les «Remèdes de grand-mère»

Les remèdes traditionnels qui suivent sont recommandés par des médecins ou ont une certaine base scientifique.

Bouillon de poulet. Pour aider à dégager les sinus tout en favorisant une activité antibactérienne et antivirale, prendre du bouillon de poulet chaud, assaisonné d'un oignon, d'ail, de poivre de Cayenne ou de piment forts.

Inhalation d'eucalyptus (*Eucalyptus radiata* ou *E. globulus*). Pour soulager, dégager et désinfecter les voies respiratoires, inhaler des vapeurs d'eucalyptus durant 15 minutes, 3 fois par jour en phase aiguë, et 1 fois avant le coucher lorsque le rhume se résorbe.

Miel et citron. La combinaison du miel et du citron permet de soulager l'irritation de la gorge. Le miel pourrait également inhiber la reproduction des bactéries dans la gorge.

Tisane au gingembre (*Zingiber officinale*).

Cette tisane « réchauffante » classique permet de soulager les symptômes du rhume. Faire infuser 1 c. à soupe de gingembre frais râpé dans 250 ml d'eau bouillante pendant 10 minutes.

Tisane à la cannelle (*Cinnamomum zeylanicum*). Infuser 1 c. à soupe de cannelle en poudre et 2 gousses d'ail dans 250 ml d'eau bouillante durant 20 minutes. Aromatiser avec un peu de miel et de citron. Boire de 1 à 3 tasses par jour.

Tisane à la mélisse (*Melissa officinalis*). Cette tisane aux propriétés antivirales aide à diminuer la fièvre associée au rhume et à la grippe. Infuser durant 10 minutes 1 c. à soupe de feuilles séchées de mélisse dans 250 ml d'eau bouillante.

Tisane d'orme rouge (*Ulmus rubra*). L'orme rouge contient un

mucilage qui soulage l'irritation de la gorge. Mélanger 1 c. à soupe d'orne rouge en poudre avec 200 ml d'eau et un peu de miel. Se gargariser légèrement puis avaler à petites gorgées.

Tisane d'eupatoire perfoliée (*Eupatorium perfoliatum*) et d'**achillée millefeuille** (*Achillia millefolium*). Faire une tisane avec ½ c. à thé d'eupatoire et ½ c. à thé d'achillée millefeuille; infuser durant 30 minutes dans 1 tasse (250 ml) d'eau. L'association provoque une abondante sudation et stimule le système immunitaire. Boire aussi chaud que possible.

Cocktail total des Antilles. Cette recette traditionnelle des Antilles a fait ses preuves depuis des générations : mélanger 125 ml de jus de citron, 2 c. à soupe de vinaigre, 1 gousse d'ail écrasée, 1 c. à thé de gingembre frais râpé et un peu de poivre de Cayenne. Avaler d'un coup. (à suivre)

Pour la Guinée-Bissau

Le Club de Paris 128 milliards Cfa de dette

Les pays créanciers du Club de Paris ont convenu avec la Guinée-Bissau d'une annulation de dette à la suite de l'atteinte par ce pays du Point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) le 16 décembre 2010. Les créanciers du Club de Paris, d'après un communiqué, ont noté la détermination de la République de Guinée-Bissau à continuer à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

Afin de contribuer à la restauration de la soutenabilité de la dette de la République de Guinée-Bissau, ils ont décidé d'annuler 256 millions de dollars en valeur nominale, soit environ 128/ milliards de francs Cfa, ce qui représente l'effort incombant

au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE. Les créanciers se sont également engagés à titre bilatéral à annuler 27 millions de dollars. La Guinée-Bissau s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour financer les objectifs prioritaires (santé, éducation et infrastructures de base) identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Le programme économique de la République du Guinée-Bissau est soutenu par un arrangement de trois ans au titre de la Facilité de Crédit Elargi approuvé par le Fonds Monétaire International le 7 mai 2010. 2. La dette extérieure publique de ce pays était estimée à 1,07 milliards de dollars fin 2009. La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 285 millions de dollars au 1er décembre 2010.

Côte d'Ivoire

77 milliards Cfa de la BAD pour la reconstruction du pays

La Côte d'Ivoire vient de recevoir un grand appui financier de la Banque africaine de développement (Bad). Le pays bénéficiera d'un financement de 77 milliards CFA -l'équivalent de 150 millions de dollars américains- de la première institution de développement africaine afin de pouvoir mieux restaurer des services sociaux et administratifs de base, a indiqué un communiqué officiel en date du 4 juin 2011. Le Conseil d'administration du groupe de la Bad a approuvé l'octroi de ces ressource - un programme qui vise à apporter une réponse rapide à la demande sociale pressante et à promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire.

Le financement est constitué principalement des dons de deux organes du Groupe de la Bad, notamment la Facilité en faveur

des Etats Fragiles, et le Fonds de développement africain. A travers ces ressources, la Banque souhaite contribuer à atténuer la forte pression exercée sur le budget de l'Etat en termes de dépenses sociales urgentes induites par la crise postélectorale qui a fait des milliers de morts et occasionné un déplacement massif de populations. Elles permettront au gouvernement ivoirien de faciliter le rétablissement des services de 50 pour cent des formations sanitaires de base, et le fonctionnement de 50 pour cent des écoles et des centres de protection sociale. Il facilitera aussi l'accès de 80 pour cent de la population à l'eau potable et à l'assainissement. Le financement contribuera également au fonctionnement de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, précise le communiqué.

En évolution annuelle

L'inflation en progression de 3,9% dans l'Uemoa

Le taux d'inflation annuel, comparativement à mars 2010, a progressé de 3,9%. Cette évolution est imputable essentiellement à la progression des niveaux des prix des produits alimentaires et des services de logement, des transports et des restaurants avec une contribution à l'inflation annuelle de 2,6 points pour les produits alimentaires et 0,3 ; 0,4 et 0,5 point, pour les services, a indiqué l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) la semaine dernière.

Le taux d'inflation au sein de l'Uemoa, calculé sur la base de l'indice moyen des douze derniers

mois, a progressé de 2,3% contre 2,0% au mois précédent. L'écart-type de la distribution des taux d'inflation moyens entre les États est remonté à 1,2 contre 1,1 au mois précédent. La convergence du niveau des prix entre les Etats de l'Union a été amoindrie. Le critère communautaire en matière d'inflation a été respecté par tous les pays sauf la Côte d'Ivoire (3,2%) et la Guinée-Bissau (3,5%). Le Burkina a enregistré un taux d'inflation négatif de 0,3%. Le Bénin et le Sénégal ont enregistré un taux d'inflation moyen annuel supérieur à 2,0%. Le Mali, le Niger et le Togo sont en dessous de ce taux.

FOOTBALL/

Nwankwo Kanu tire sa révérence

Nwankwo Kanu se retire après près de 20 ans de carrière professionnelle. L'international nigérian a fait son jubilé le 11 juin à Lagos.

GV/Afriquinfos

Il y avait beaucoup d'anciennes ou actuelles stars du football sur le terrain, à l'image de Babatunde Raji Fashola, Samuel Eto'o, Michael Essien, Austin Okocha, John Utaka, Finidi George, Mutiu Adegboye, Kalu Uche, Kanu, Obinna Nwaneri, Yakubu Ayegbeni, Ike Uche, Elderson Echiejile, Onyekachi Okonkwo, Daniel Amokachi, Uche Okechukwu, Ogonnaya Kanu, Ike Shorunmu, Danny Shittu, Waidi Akanni, Stephen Appiah, Kalusha Bwalya, Khalilou Fadiga, Kolo Toure, Anthony Baffoe, Rigobert Song, Benjamin Mwaruwari, Emmanuel Eboué, Sammy Kuffour, George Boateng, Stephen Keshi et Jo Bonfrère.

Le palmarès de Nwankwo Kanu est impressionnant car depuis la Coupe du Monde de Football des moins de 17 ans de 1993 il a enchaîné les victoires. Que ce soit en club ou en sélection nationale, le nigérian accumule les trophées. C'est ainsi qu'il est devenu le joueur de football nigérian le plus primé.

Vainqueur de deux Ballons d'Or africains (en 1996 et 1999), c'est avec l'Ajax d'Amsterdam qu'il a connu la gloire : 1 Supercoupe de l'UEFA, 3 Championnats Hollandais, 1 Ligue des Champions et 3 Supercoupes des Pays-Bas. Sa sélection nationale



Nwankwo Kanu

n'est pas en reste, le Nigéria ayant emporté avec Kanu la Médaille d'Or des Jeux Olympiques de 1996.

Après les Pays-Bas, l'attaquant a continué sa carrière en Italie. Il y a connu sûrement un des pires moments de sa vie, lorsqu'une anomalie cardiaque lui a été diagnostiquée. Kanu n'a pas pour autant baissé les bras, réussissant à remporter une Coupe UEFA avec l'Inter de Milan

en 1998.

Son dernier arrêt a été la Grande-Bretagne. Bilan ? Rien qu'avec Arsenal (1999-2004) il a rafflé 2 Championnats d'Angleterre, 2 Coupes d'Angleterre, 1 Coupe UEFA, et 2 Community Shield. Il a ensuite joué pour le West Bromwich Albion (2004-2006) et fini sa carrière avec Portsmouth (2006-2011).

La FIFA publie des règles de vérification de genre pour toutes les compétitions

Sur proposition de la Commission Médicale de la FIFA, le Comité Exécutif de la FIFA a approuvé les Règles de vérification de genre lors de sa réunion du 30 mai 2011. Ces règles s'appliqueront à toutes les compétitions de la FIFA et auront un effet immédiat.

Les compétitions de la FIFA sont définies pour des groupes spécifiques déterminés en fonction de l'âge et du sexe, afin de garantir l'égalité des chances pour tous les joueurs. Les hormones androgènes ont des effets dopants, particulièrement en matière de force, de puissance et de vitesse, susceptibles de donner un avantage sur le terrain et d'influencer le résultat d'un match. Par respect pour l'intégrité du football, il faut garantir que tous les joueurs respectent les critères respectifs de participation. Les associations membres et les médecins des équipes ont l'importante responsabilité de s'assurer du genre de leurs joueurs.

Le sexe et le genre sont le fruit de processus de développement physiques et psychologiques complexes, et la différenciation apparemment claire entre hommes et femmes peut devenir difficile dans certaines situations. Par conséquent, outre la nécessité de garantir l'égalité des chances pour tous les joueurs, un objectif majeur des règles de vérification de genre de la FIFA est de protéger la dignité et la vie privée de la personne. C'est à cette fin que les règles en questions

définissent une procédure de gestion standard pour la vérification du genre des footballeurs et des footballeuses en cas de doute fondé.

La gestion individuelle des cas est obligatoire pour protéger la dignité de la vie privée de la personne. Aucun examen ou test de vérification de genre routinier ou obligatoire n'aura lieu lors des compétitions de la FIFA. Il appartient à chaque association membre, avant la nomination de son équipe nationale, de s'assurer du genre correct de tous ses joueurs en essayant de détecter toute déviation par rapport aux caractéristiques sexuelles secondaires. Il leur appartient également de garder la documentation complète ayant trait aux recherches.

Les règles limitent les personnes physiques ou morales qui ont le droit de demander une procédure de vérification de genre lors des compétitions de la FIFA au joueur concerné, à une association, au Médecin de la FIFA désigné ou au Médecin en chef de la FIFA. Ces règles définissent en outre les exigences formelles d'une demande de la sorte et stipule qu'elle doit être étayée par des motifs et des preuves. Si les conditions formelles de la demande ne

sont pas remplies, ou que la demande manque manifestement de substance et/ou de crédibilité, la demande sera rejetée par le Secrétaire général de la FIFA. En fait, si une contestation irresponsable ou infondée est déposée, la Commission de Discipline pourra imposer des sanctions.

Si une procédure de vérification de genre est entamée, l'approche se déroulera par étapes : le médecin de l'équipe concernée fournira les documents requis dans le cadre de l'examen, par exemple le dossier médical, les niveaux d'hormones sexuelles, le diagnostic, le détail des traitements éventuels et les résultats réels. Si d'autres examens sont nécessaires, ils ne pourront être effectués que par un expert indépendant qui sera identifié dans chaque pays hôte. Dans le cas où l'expert n'est pas capable de clarifier la situation, un groupe d'experts mènera une enquête plus poussée.

Les sanctions ne peuvent être imposées que par la Commission de Discipline de la FIFA. Un expert indépendant a été nommé pour faciliter cette procédure en cas de besoin lors de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, Allemagne 2011.

MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES
 N°_516_/MME/PRM/2011

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Avis d'Appel d'Offres National (AON) 516 /MME/PRM/2011

Projet d'électrification des localités de Dagbati et Nyita, du lycée d'Akoumapé et d'extension de réseau électrique à Agbodrafo et à Hahotoé.

1. Dans le cadre des travaux sociaux dans la zone minière d'exploitation des phosphates, le Ministère des Mines et de l'Energie se propose de réaliser, sur financement de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT), l'électrification des localités de Dagbati et de Nyita, du lycée d'Akoumapé ainsi que des extensions de réseau électrique à Agbodrafo et à Hahotoé.

2. Le Ministre des Mines et de l'Energie invite par le présent Appel d'Offres National, les entreprises de construction de réseaux Moyenne Tension (MT), Basse Tension (BT) et d'Eclairage public (EP), répondant aux qualifications requises et désireuses de concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé en vue de la réalisation des travaux.

3. Ces travaux sont divisés en quatre (4) lots :

Lot 1 : Electrification de la localité de Dagbati;

Lot 2 : Electrification de la localité de Nyita;

Lot 3 : Electrification du lycée d'Akoumapé et Extension réseaux électriques à Hahotoé ;

Lot 4 : Extension réseaux électriques à Agbodrafo.

Lesdits travaux consistent à la fourniture, au transport et à la réalisation de :

- 2,4 kilomètres de réseau MT isolé de 36 kV exploité à 30 kV ;
- 55 mètres de réseau MT de 20 kV ;
- 12,5 kilomètres de réseau BT 400/230V ;
- 2 transformateurs 30/0.4 kV haut de poteau et accessoires ;
- 1 transformateurs 20/0.4 kV haut de poteau et accessoires ;
- 84 points de foyers lumineux.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) selon les procédures en vigueur en République Togolaise. Les Marchés seront enregistrés au service du domaine de la Direction Générale des Impôts.

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante :

MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PORTE 109
Rue des Hydrocarbures, Face Air Liquide (ex Togo Gaz)
BP: 4227 Lomé – TOGO
Tel: + 228 220 07 62;
Fax: + 228 222 08 05

6. Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO), rédigé en français, peut être retiré au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marches (PRM)** du cabinet du ministère des mines et de l'énergie porte 109 tous les jours ouvrables de 9H30 à 11H30 et de 15H00 à 17H00 contre paiement de la somme forfaitaire et non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA par lot**. Le paiement s'effectuera en espèce au retrait du DAO.

7. La soumission doit comporter les pièces nécessaires suivantes :

Documents administratifs :

- numéro de registre de commerce;
- numéro d'autorisation d'installation;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent;
- la carte d'opérateur économique;
- une attestation de l'inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS).

Documents fiscaux :

- quitus CNSS
- quitus fiscal

Note : Le défaut de présentation de l'une quelconque des pièces ci-dessus entraîne automatiquement le rejet de l'offre. Toutes ces pièces doivent être en cours de validité.

8. Les offres doivent demeurer valables pendant **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date prévue pour l'ouverture et comprendre une garantie d'offre de :

- **Un million cinq cent mille (1 500 000)** de francs CFA pour le lot 1
- **Un million cinq cent mille (1 500 000)** de francs CFA pour le lot 2
- **Trois cent cinquante mille (350 000)** de francs CFA pour le lot 3
- **Trois cent cinquante mille (350 000)** de francs CFA pour le lot 4

Le Client exigera une garantie de bonne fin d'exécution à la signature du contrat. Cette garantie doit être délivrée par une institution bancaire installée au Togo.

9. Les propositions sous plis fermés devront être déposées au plus tard le **vendredi 8 juillet 2011 à 14 h 30** au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marches (PRM)** du Ministère des Mines et de l'Energie porte 109 Rue des Hydrocarbures, Face Air Liquide (ex Togo Gaz) et adressées [A la Personne Responsable des Marches de la passation des Marchés Publics] BP : 4227 Lomé-Togo

10. L'ouverture des offres se fera le **même jour à 15 H 00**, à la salle de réunion du Ministère des Mines et de l'Energie.

Lomé, le 08 juin 2010

La Personne Responsable des Marchés,
Assoumatine Sarcithi AISSAH

Adoption du projet de loi sur les Communications électroniques

Le choix de conquérir des marchés régionaux

Jean Afolabi

Le 3 juin dernier, le gouvernement adoptait, en conseil des ministres, le projet de loi sur les Communications électroniques. Au préalable, au 18 mai 2011, le même conseil des ministres adoptait une Déclaration de politique sectorielle relative à la stratégie de promotion des Technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la période 2011-2015. Avec pour objectifs majeurs de vulgariser l'utilisation des TICs sur le plan national à l'horizon 2015, d'attirer les investissements, de favoriser une concurrence saine et durable, et de réaliser une pénétration téléphonique nationale de 67% à cette échéance. Le projet de loi sur les Communications électroniques se situe dans le même cadre, mais «il prend en

et du cadre réglementaire des secteurs des TICs, l'accès et l'interconnexion des réseaux et services du secteur des TIC, la gestion du plan de numérotation, ou la gestion du spectre de fréquences radioélectriques...

D'après la ministre Lawson, le projet de loi sur les Communications électroniques vient ainsi abroger et remplacer la loi n°98-005 du 11 février 1998 sur les Télécommunications, afin de mettre le cadre juridique régissant le secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication en conformité avec le droit communautaire de l'Uemoa et de la Cedeao. Le Togo devra, dans ce cas, s'adapter au marché et anticiper l'avenir, précise-t-on au ministère des Postes et télécommunications.

électroniques concernés. Ou alors pour des raisons de politique publique qui déterminent que le service doit être fourni suivant des conditions particulières (par exemple, dans le cas des mesures concernant l'ordre public, la sécurité et la santé publique). Ou encore pour tenir compte des conditions économiques du marché. On retiendra dorénavant le Régime de licence, anciennement Régime d'autorisation, et le Régime d'autorisation à la place du Régime de déclaration (Art. 5).

La nouveauté, pour ce qui est du renouvellement des licences ou autorisations, c'est que un an au moins avant la date d'expiration d'une licence ou d'une autorisation, l'Autorité de régulation notifie au titulaire les conditions du renouvellement de la licence ou de l'autorisation et, le cas échéant, les motifs d'un refus de renouvellement. Préalablement à cette notification, l'Autorité organise une consultation publique en vue de recueillir des commentaires concernant le renouvellement de ces licences ou autorisations (Art. 14). De même, les opérateurs sont désormais tenus de mettre en œuvre une comptabilité analytique pour individualiser sur le plan comptable la ou les activités autorisées. Et, le cas échéant, de présenter des comptes séparés conformément aux meilleures pratiques internationales afin de distinguer les comptes relatifs aux activités réglementées et aux activités non réglementées. L'autorité de régulation publie une décision prescrivant la forme de cette (ou ces) comptabilité(s) interne(s).

Des sanctions renforcées

En plus de la saisine, en cas de règlement des différends, l'Autorité de régulation, «guidée par les principes d'impartialité, d'objectivité, de non-discrimination, d'équité et de justice», peut s'autosaisir pour concilier opérateurs ou opérateurs et utilisateurs. Dans la prochaine loi, les dispositions pénales ont été renforcées, et les sanctions dissuasives plus élevées, avec possibilité de prononcer des astreintes. Sera puni d'une peine d'emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 50 millions à 500 millions de francs Cfa ou de l'une de ces deux peines le fait d'établir, de faire établir, d'exploiter ou de faire exploiter un réseau de communications électroniques sans la licence ou autorisation prévues (...), ou de le maintenir en violation d'une décision de suspension ou de retrait de cette licence. Sera puni d'une peine d'amende de 5 millions à 50 millions de francs le fait de fournir ou de faire fournir les services de communications électroniques (...) ou de le maintenir en violation d'une décision de suspension ou d'arrêt (Art. 60).

Sera puni d'une peine d'emprisonnement de 2 mois à 2 ans et d'une amende de 10 millions à 100 millions de francs, ou de l'une de ces deux peines, quiconque

transmet, sans licence ou autorisation préalable, des informations ou correspondances d'un lieu à un autre, au moyen de tout équipement ou installation de communications électroniques (Art. 61). Sera puni d'une amende de 2 millions à 8 millions de francs le fait de fabriquer pour le marché intérieur, d'importer pour la mise en consommation, de détenir en vue de la vente, de distribuer à titre gratuit ou onéreux, de connecter à un réseau ouvert au

public ou de faire la publicité des équipements terminaux et des installations de communications électroniques sans l'agrément par la loi (Art. 62).

D'une manière générale, les dispositions pénales frappent les actes de réseaux et services non autorisés ou non déclarés, la transmission non autorisée, les équipements non agréés, les vols et fraudes, les modifications non portées à la connaissance de l'Autorité de régulation, l'interruption

volontaire de service, la perturbation des fréquences... l'utilisation de numéros sans attribution et les interceptions et la violation de secret de communication. Les peines d'amende courent de 2 millions à 500 millions de francs, et l'emprisonnement de 2 mois à 3 ans suivant l'infraction. En cas de récidive, toutes les peines sont portées au double (Art. 73).

Pour lutter contre les inondations à Lomé

La construction de bassins et de collecteurs lancée à Agbalépédo et Aflao-Gakli

Six entreprises, retenues par l'Agence d'exécution de travaux urbains à haute intensité de main d'œuvre (Agetur-Togo) dans le cadre du Projet d'urgence de réhabilitation d'infrastructures et des services électriques (PURISE), ont pris possession vendredi de leur site de travaux de rétention et de drainage d'eaux pluviales dans les quartiers Agbalépédo et Aflao-Gakli à Lomé. Une visite de terrain a été organisée à cet effet par Agetur, à laquelle la presse a été associée. Il s'agira pour elles de construire trois bassins de rétention d'eau pluviales, et quatre collecteurs devant, en cas de trop-plein des bassins, de drainer les eaux vers le bassin principal de Kikamé-Lomégan.

Sur un don IDA de la Banque mondiale de près de 3,5 milliards de francs Cfa, les entreprises EGC, GER Sarl, FK Construction, GTOA, ADAÏSSO et Fils et IG Togo disposent de dix mois pour soulager les quartiers Agbalépédo et Aflao-Gakli en temps de pluies. A côté des rails et de la voie pavée d'Agbalépédo, à la place du bas-fond, il est prévu un bassin de 60 mille mètres cubes, le plus grand par EGC. Un collecteur de 1 320 mètres linéaires (dimensions 3,50mx1,50m ; 4,00mx2,00m et 4,20mx2,50m) à construire par GER Sarl devra le relier au bassin



Photo: L'Union

Alaoui Momboza, Directeur Général AGETUR-TOGO de Lomégan.

L'entreprise FK Construction a en charge de construire un autre collecteur de 1 700 mètres linéaires depuis le pavé de Djidjolé, derrière le lieu-dit maison Adébayer, devenu un bassin naturel. Au passage, il collecte les eaux d'un second bassin de 40 mille mètres cubes – à construire à Aflao-Gakli par GTOA – pour le déverser dans le premier collecteur non loin de l'école primaire publique d'Agbalépédo.

Adaïssou et Fils et IG Togo devront construire respectivement un bassin de 30 mille mètres cubes et un collecteur qui va avec de 702 mètres linéaires dirigé directement sur le grand bassin de rétention de Lomégan. A charge pour Lomégan

de rejeter le trop-plein dans un collecteur principal qui longe les rails d'Atakpamé et le campus universitaire jusqu'à la lagune. Une note officielle de l'Agetur-Togo est prévue, d'ici le 15 juin, pour le démarrage effectif des travaux, attendus pour être achevés à la mi-avril 2012.

Lancé le 6 décembre dernier, l'appel d'offre international a recueilli la soumission d'une trentaine d'entreprises. La plupart ont été recalées pour des propositions de prix non conformes aux marchés. Ou, dans le pire des cas, pour n'avoir exécuté aucun marché similaire durant les cinq dernières années.

Par une formation des cadres en techniques de sondages

Le Togo veut mieux se gérer par des statistiques de qualité

(suite de la page 3)

« L'information statistique est au début, au milieu et à la fin de toute action de développement (...) Le renforcement des compétences est une urgence pour le Togo en particulier où la statistique est le parent pauvre des services publics », a précisé le secrétaire général du ministère de la Planification. Et à Dominiek Benoot de la Délégation de l'UE au Togo de renchérir : « des statistiques fiables et de qualité sont indispensables pour mesurer les progrès réalisés dans la poursuite

des objectifs de développement. Elles fournissent des informations essentielles sur l'efficacité des politiques et des investissements et aident les gouvernants à les améliorer, tout en leur permettant de rendre des comptes devant le parlement et les citoyens quant aux résultats obtenus. Elles permettent aussi aux donateurs de suivre les progrès accomplis dans les domaines qu'ils soutiennent et d'évaluer les résultats de l'aide apportée ». Secundo, une mission plus informatique qui inclut un appui à l'élaboration d'une base de données et d'un système statistique

national. Déjà, pour le futur Institut national (INSEED), l'Union européenne réitère son accompagnement par le nouveau projet PAI 2 qui devrait commencer en 2012, avec une même enveloppe de 1,3 milliard de francs Cfa.

Pour l'heure, la production statistique nationale est marquée par une difficulté de programmer les activités de production et une faiblesse des moyens pour la collecte des données, d'où une variété assez grande de production sans véritable contrôle de norme de qualité.



Photo: L'Union

Cina Lawson, Ministre des Postes et Télécommunications

compte la création de marchés communautaires dynamiques et compétitifs», a expliqué la ministre des Postes et télécommunications, Cina Lawson.

Il nous en souvient que, sur le plan communautaire, l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) ont choisi d'harmoniser leurs cadres législatifs et réglementaires nationaux du secteur des télécommunications, dans le but de réaliser l'unification du marché sous régional. Le 23 mars à Abidjan, l'Uemoa adoptait six directives, dont l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur des télécommunications, l'harmonisation du régime applicable aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services, le cadre général d'une coopération entre les Autorités nationales de régulation (ANR) en matières de télécommunications, ou encore la tarification des services de télécommunications. Le 19 janvier 2007 à Ouagadougou, c'était au tour de la Cedeao d'adopter six actes additionnels dont l'harmonisation des politiques

Tour en renforçant les pouvoirs de l'organe chargé de la régulation du marché des communications électroniques.

Des innovations apportées

Ainsi, compte tenu des nouveautés et des évolutions sur la plan technologique et commercial, d'importantes innovations ont été apportées au nouveau texte et au secteur. A la place de l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P), un décret déterminera le nouveau nom de l'Autorité de régulation du secteur des communications électroniques. La procédure d'octroi des licences exclura désormais le gré à gré, et ne retiendra que l'appel à concurrence lancé par le ministre ; en tenant dûment compte de la nécessité de maximiser les avantages pour les utilisateurs et de faciliter le développement de la concurrence.

Le nombre de licences peut être limité par le ministre chargé du secteur lorsque des ressources rares telles que les fréquences radioélectriques sont nécessaires à l'établissement et l'exploitation des réseaux ou à la fourniture des services des communications

Traditions en danger

Etonam Sossou

Beaucoup de traditions sont en train de se perdre. Les traditions culinaires par exemple. «*Mon seul souci c'est que toi et tes sœurs vous preniez conscience de ce fait et que vous vous atteliez (...) à redonner à la cuisine ses lettres de noblesse. Pour qu'enfin, les bonshommes retrouvent le goût de manger dans leur foyer*». Cet extrait de «*La lettre à ma sœur*» de Dogon Yaro, rubrique du journal nigérien «*Sahel Dimanche*» parue en janvier 1992, ne semble pas avoir été lu par les africaines. Les togolaises, tout comme les Africaines en général, préparent les repas à grand renfort de cubes Maggi, sauces Knorr, Evivi, Jumbo et autres aromatisants artificiels. «*C'est pratique*», «*ce n'est pas cher*», et «*ça donne du goût*». Les recettes des grands-mères ont du mal à s'imposer face à un tel palmarès d'avantages. Même lorsque la sauce a été préparée avec tous les ingrédients traditionnels, les femmes ajoutent aujourd'hui automatiquement quelques cubes. Au Togo, la plupart des ménages consomment des bouillons-cubes. C'est devenu une mode, largement alimentée par les spots publicitaires à la radio ou à la télévision. Même les campagnes sont désormais touchées par le «*syndrome du cube*». L'Afiti, préparée par la vieille de la famille avec les graines de néré, pour rehausser le goût de la sauce, ne suffit plus. Un petit coup de moderne pour revigorer



l'ancien.

«*Mais qu'est-ce qu'elles trouvent à ces cubes ?*» demande le vieux Kodjo en éteignant rageusement son poste de radio où une voix suave vante les mérites d'une nouvelle marque d'aromatisant sur fond de musique fringante. «*Une presque toutes les semaines, mais c'est de l'agression !*» Les temps sont durs pour ce sexagénaire. Depuis plus d'un mois, il surveille le tour de cuisine de sa troisième épouse, la plus jeune, pour qu'elle n'arrose pas sa sauce de poissons frais de ces produits. Passe encore dans les foyers où il n'y a pas assez d'argent pour acheter de la viande ou du poisson... là, il comprend

que la cuisinière cherche à relever le goût de la sauce et à faire illusion ! Chez son voisin Moïse aussi, dont la femme prépare si mal, que les cubes soient indispensables pour masquer la pauvreté des mets. Les commères du voisinage racontent même que la semaine dernière les enfants ont été malades car le plat servi était «*du n'importe quoi*». Personne n'a rien senti car les cubes «*cachaient la misère*». Alors ses brochettes de mouton, sa sauce d'arachide ou d'adème, Kodjo les veut sans cube !

En tout cas, pas trop. Juste ce qu'il faut pour relever le goût et profiter des bienfaits de ces produits qui sont des extraits de viande ou

poisson, donc riches en protéines, matières grasses et sel. Certaines marques contiennent aussi des protéines végétales issues du soja.

Mais Kodjo reste prudent comme beaucoup d'autres personnes qui commencent à s'interroger sur l'alchimie de ces petits cubes, à l'odeur si forte. Silence radio de la publicité sur ce point. Les étiquettes des produits n'en disent guère plus. Lorsque la composition apparaît, c'est sans pourcentage. Déjà pour les substances naturelles, il n'est pas dit qu'il n'y a pas de toxicité, estime un nutritionniste qui s'est penché sur la question. De façon sûre, les cubes n'ont pas de toxicité aiguë et immédiate, rassure-t-il cependant. «*Nous l'aurions déjà constaté depuis fort longtemps*». Mais, selon le principe bien connu de toxicologie, seule la dose fait le poison : «*Ce qu'il faut craindre, ce sont les effets cumulatifs des éléments non recommandables incorporés dans ces produits*». Le consommateur togolais devrait se rassurer : la plupart des éléments des aromatisants sont autorisés par une réglementation internationale en matière d'additif alimentaire, en vigueur au Togo.

Mais les lois ne protègent pas des rumeurs, surtout sur le cancer et les troubles cardiovasculaires.

L'inquiétude ne pèse apparemment pas sur les marchés. Cubes, parallélépipèdes, pastilles, poudre, liquide (arôme) en bouteille, les sociétés d'aromatisants de synthèse ne savent plus quoi inventer pour occuper la place. Les opérateurs togolais, chaque année plus nombreux, sont les partenaires directs soit de multinationales, soit de leurs filiales installées dans la sous-région. Pourtant, les champs et les jardins ne manquent pas de fruits, feuilles, gousses et condiments qui relèvent les sauces. Souvent, ces produits du terroir sont moins chers à la vente que les produits importés : les cubes sont vendus 20 à 35 FCFA l'unité, les boulettes d'afiti sont vendues à 25 FCFA. Les aromatisants de synthèse sont les seuls produits industriels qui se soient aussi fortement imposés dans la consommation africaine.

Togo/Lutte contre la discrimination liée au vih

La campagne débute demain

Le Système des Nations-Unies au Togo (Snu), à l'instar des autres pays du monde, va procéder demain mercredi 15 juin, au lancement d'une campagne mondiale de sensibilisation à l'attention de son personnel afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au Vih sur le lieu du travail.

Cette campagne dont le thème est : «*La stigmatisation, favorise le Vih* », vise à sensibiliser sur les dangers de la stigmatisation et de la discrimination liées à ce fléau. «*La stigmatisation et la discrimination sont pires que le VIH lui-même. Ces attitudes négatives exacerbent la transmission du VIH et ont fortement accru les effets négatifs associés à l'épidémie* », précise Mr Tamsir SALL, le Coordonnateur pays, ONUSIDA, au Togo. Toujours selon lui, les Nations Unies s'efforcent d'être une communauté inclusive et respectueuse de tout un chacun, et les employés ainsi que les membres de leurs familles doivent s'y sentir acceptés.

La stigmatisation et les

discriminations liées au VIH sont rapportées dans la majorité des pays, aussi bien au Nord que dans le Sud. Le regard de la société à l'égard des personnes vivant avec le VIH demeure péjoratif malgré l'amélioration de leur état de santé grâce au traitement antiretroviral. Et, on a souvent tendance à présenter la stigmatisation comme étant seulement une affaire de personnes ignorantes qui stigmatisent ceux qui vivent avec le VIH ou les personnes susceptibles d'être porteuse du virus à cause de leur appartenance à un groupe particulier. Or il s'agit d'un processus complexe constituant un cercle vicieux. La stigmatisation conduit à l'auto-stigmatisation. Cette dernière empêche de dire son statut sérologique et favorise le déni. Isolement, abandon, perte de l'estime de soi et dépression en sont souvent les conséquences sur les personnes vivant avec le VIH dont la santé mentale ne semble préoccuper personne tant les efforts sont majoritairement focalisés aujourd'hui sur l'impact biologique du VIH sur leurs corps.



Pire, la stigmatisation existe aussi entre les personnes vivant avec le VIH elles-mêmes. Bien que des progrès notables aient été réalisés durant la dernière décennie en matière d'organisation des personnes séropositives au sein d'associations et de réseaux les regroupant, on peut se poser des questions sur la place des homosexuels, transgenres, travailleuses du sexe ou encore des usagers de drogues au sein de ces organisations. Nombre d'entre elles semblent avoir mis en place une hiérarchie allant de la victime au dépravé.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°128 DE LOTO KADOO DU 03 JUIN 2011

Ce vendredi 10 Juin 2011, nous assistons au tirage N°129 de LOTO KADOO.

Lors du précédent tirage, des fidèles parieurs ont eu le bonheur de gagner beaucoup de lots intermédiaires et des gros lots dans tout le pays.

A LOME, par, nous avons enregistré un lot de 500.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 6471; un gros lot de 1.350.000F CFA, un super gros lot de 4.050.000F CFA et un maxi gros lot de 7.500.000F CFA recensés respectivement sur les points de vente 7723 et 7724

Avec 200F, achetez votre ticket à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011!

Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA !

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:

-500.000F CFA

-Un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente

-Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°129 de Loto Kadoo du Vendredi 10 Juin 2011

Numéro de base

63

50

35

83

39

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 539 de Lotto Diamant du lundi 13 Juin 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**